



ARDÈCHE ALUNA FESTIVAL
27, 28 & 29 JUIN 2019

DEMANDE D'INSCRIPTION
STANDS SUCRÉS

Formulaire numérique à compléter :

Cliquez **ICI**

À partir du 18 février 2019 - Aucun règlement à transmettre

La date limite pour les dépôts de candidature est arrêtée au :
VENDREDI 12 AVRIL 2019

Les **candidatures** se font uniquement en ligne, sous la forme d'un formulaire TypeForm. Vous serez informé de l'acceptation ou du refus de votre dossier fin avril/début mai 2019. En cas d'acceptation, d'autres informations vous seront transmises afin de préparer au mieux votre installation sur site.

Les **emplacements** des stands seront attribués par la production. Aucune réclamation ne sera possible, avant ou pendant le festival. En cas d'acceptation de votre candidature, une caution de 300,00€ TTC sera exigée. Les dates de montage/démontage sont uniques :

- **Montage** des stands : mercredi 26 juin 2019
 - **Démontage** : dimanche 30 juin 2019.
-

Si votre candidature est retenue, la date limite de règlement est fixée au : **VENDREDI 17 MAI 2019**. Passé ce délai, la production ne prendra pas en compte votre réservation et louera l'emplacement à un autre exposant.

Sur tout le site et pendant tout l'événement, seul le **CASHLESS** sera accepté comme moyen de paiement. Aucun autre moyen de paiement ne sera toléré. Le non-respect de cette clause entraînera votre exclusion définitive du festival.

Ardèche Aluna Festival se réserve la vente EXCLUSIVE de la bière et de l'eau.

- 1) **Premier acompte** (montant TTC) au plus tard le **VENDREDI 17 MAI 2019** comprenant :
- la surface linéaire
 - l'électricité
 - l'eau.

Pour la **surface linéaire**, la longueur linéaire maximum est limitée à 7 mètres. La profondeur est unique pour tous les stands : 4 mètres.

Le tarif pratiqué est le suivant :

1 mètre linéaire		
HT	TVA (20%)	TTC (dû)
100,00€	20,00€	120,00€

Pour l'électricité et l'eau, les tarifs pratiqués sont les suivants :

Électricité			Eau		
HT	TVA (20%)	TTC (dû)	HT	TVA (20%)	TTC (dû)
40,00€	8,00€	48,00€	30,00€	6,00€	36,00€

- 2) À la fin du festival, le **solde** vous sera facturé, après co-validation entre l'exposant et l'organisation. Il concernera le pourcentage du CA réalisé qui sera prélevé avant virement et sera calculé de la façon suivante :

Pourcentage retenu par Ardèche Aluna Festival	
CA (TTC) exposant 2019	20%

SI ACCEPTATION DE VOTRE CANDIDATURE - DOCUMENTS À PRÉVOIR

Pour faciliter votre réservation, les documents suivants vous seront demandés par la suite :

- copie de déclaration d'assurance
- copie d'attestation de responsabilité civile
- photocopie de déclaration auprès de la Chambre des Commerces.

Préparez-les dès maintenant !

Les données de ce dossier sont fournies à titre professionnel et sont strictement confidentielles.